

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Norman PANTER (pouvoir à Michelle BOUCHON), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI)

#### Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 28

représentés : 10

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUÏ est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

### Délibération n°23-27

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Événementiel et Associatif

Affaire suivie par Romain COLACICCO

### AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS 2023

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2311-7 le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

VU la délibération n°14631 du 13 décembre 2022 relative à l'Autorisation de versement de subvention aux associations et établissements publics avant le vote du budget 2023

**CONSIDERANT** que certaines associations et établissements publics ne peuvent pas assurer leurs missions sans les recettes de la subvention communale,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Santé Solidarité locales, Petite enfance, Accompagnement des séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 24 mars 2023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** M. le Maire à mandater les subventions allouées aux associations selon les montants ci-dessous :

<b>Associations et Etablissements Publics</b>	<b>Montant total annuel de la subvention 2023</b>	<b>dont acompte prévu par la délibération du 13 décembre 2022</b>	<b>NPPV</b>	<b>VOTE</b>
Alerte Nuisances Aériennes Collectif d'Associations	500			38
FNACA - Fédération N <sup>ale</sup> des Anciens Combattants	290			38
SNEMM (S <sup>ic</sup> N <sup>ale</sup> d'Entraide de la Médaille Militaire) /Sect SGDB	300			38
ULAC - U.L. des Anciens Combattants	3 240			38
UNC - Union Nationale des Combattants	300			38
Comité départemental du Souvenir du Gal. Charles de Gaulle	290			38
Syndicat C.G.T. des Communaux	2 087			38
U.L. C.F.D.T.	1 500			38
U.L. C.G.T.	1 498			38
U.L. F.O. - de Ste Geneviève et Environs	776			38
Espoir Aide et Actions	1 500			38
ECI - Einstein Commerce International	3 500			38
L'Espace Photo	204			38
Une Abeille sur le Toit	1 250			38
Compagnie Nue comme l'œil	10 000			38
Val d'Orge Environnement Lormoy -Perray	200			38
Agora	8 500		M. Petitta, Mme De Jesus	36
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ste Geneviève des Bois	1 051			38
Amicale SGDB Service Départemental d'Incendie et de Secours	1 020			38
DDEN - Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	100		Mme Rolly	37
Prévention routière (1a)	88			38
La Balise	265			38
A.S Lycée Albert Einstein	1 000			38
A.S Collège Jules Ferry	1 000			38
A.S. Paul Langevin	600			38
A.S. Paul Eluard	1 000			38
ACJ - Chorale LA CAVATINE	1 951			38
Atelier Danse 91	553			38
Société des Artistes du Hurepoix	2 224		Mmes Bouchon et Molinari	36
ACAFI - Ass. Culturelle et Amitié Française aux immigrés	2 330		M. Zaoui	37
API - Association Portugaise Intercommunale	1 036			38
Association Renaissance et Culture	15 500	5 967		38
Les Amis de l'histoire de Ste Geneviève des bois et ses environs	100			38
Traits d'union	88			38
Réseau d'Echange Réciproques de Savoirs	183			38
Aéro-club des Cigognes	179			38
ASL - Association Sports et Loisirs	8 121			38

Association Sainte-Geneviève Triathlon	4 776	2 388		38
Kraken Boxing Club - Sport Handicap -	3 000	1 500	Mme Busson	37
Union Vélocipédique SGDB	7 000			38
Club des Randonneurs	92			38
Les Sakados du Donjon	160			38
E.N.S.G. - Émulation Nautique	10 322			38
Gymnastique volontaire section de Ste-Geneviève	1 316			38
Club des Naïades	85			38
Les Plongeurs du Donjon	100			38
CEPFI (convention) : acompte	16 472			38
Unité Locale Val d'Orge Croix Rouge	2 000			38
Vie Libre section de Sainte Geneviève des Bois	604			38
Secours Populaire	2 301			38
Secours Catholique	2 301			38
UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées	2 301			38
CLIC ORGESSONNE (convention)	32 532			38
Association des Commerçants et Artisans de Ste Geneviève	7 444		M. Obianyor	37
C.O.S. (Comité des Œuvres sociales)	175 043		M. Petitta, M. Decomble	36
S.G.S (convention)	257 149	128 574.50	M. Simon	37
S.G. Football Club	52 255	26 127.50		38
S.G Football (contrat d'objectif)	40 800	40 800		38
S.G.S Judo (contrat d'objectif)	40 800	40 800		38
S.G.S Rugby (contrat d'objectif)	4 000	4 000		38
Association Sainte-Geneviève Triathlon (contrat d'objectif)	15 000	15 000		38
M.J.C/Fonctionnement (convention)	59 891	29 945.50	Mme Ferroudji	37

**DIT** que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2023

**DIT** que le versement des subventions est soumis aux conditions prévues par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 au regard des seuils fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions ou avenants nécessaires à l'application de la présente délibération.

**AUTORISE** le versement de la subvention aux associations qui ont établi une demande de subvention dûment remplie comprenant le récépissé de déclaration à la Préfecture, la copie de l'extrait de publication au Journal Officiel, les statuts de l'association, le Contrat d'Engagement Républicain, le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal, le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, le compte de résultat, le bilan financier et le budget prévisionnel.

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois  
 Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

